



Compte-rendu du groupe de travail du 5 février 2021 « Actualité des services de la Sécurité Juridique et du Contrôle Fiscal - SJCF »

La réunion était présidée par Monsieur Frédéric IANNUCCI, chef du Service de la Sécurité Juridique et du Contrôle Fiscal (SJCF).

L'ordre du jour comportait six sujets :

- Le fonds de solidarité et les services du contrôle fiscal ;
- La mise en place du PNCDP de Châteaudun ;
- L'actualité des projets informatiques du SJCF ;
- La transparence fiscale ;
- Le soutien méthodologique en matière d'action pénale ;
- La relation de confiance au SJCF.

Seuls les trois premiers sujets ont pu être abordés.

Préambule :

En réponse aux déclarations liminaires des organisations syndicales, Monsieur Iannucci a salué l'appui des services du contrôle fiscal apporté à la campagne IR en mai-juin 2020 et aux mécanismes du fonds de solidarité.

Des efforts d'adaptation ont été nécessaires et il va falloir encore s'adapter étant donné que la situation reste incertaine. Il souligne la pleine solidarité des métiers au sein de la DGFiP.

Interrogé sur les objectifs 2020 et 2021, Monsieur Iannucci a indiqué que les résultats 2020 étaient à peu près équivalents à la moitié d'une activité normale.

L'année 2021 ne sera pas non plus une année d'activité normale. En conséquence, il devra en être tenu compte quand le bilan sera fait en fin d'année.

La question des objectifs n'est pas prioritaire. Le bureau SJCF n'a mis aucune pression sur les directions et il a été demandé aux directeurs locaux de ne pas mettre de pression sur leurs équipes. Il le rappellera le 9 mars prochain lors de sa visioconférence avec les chefs de pôle CF. Selon lui, il faut dédramatiser ce sujet.

Ce qu'il faut, c'est que les agents du CF soient occupés, que ce soit au contrôle fiscal en lui-même ou en soutien des autres services et notamment du fonds de solidarité. Il est évident que le vérificateur qui travaille à 100 % pour le fonds de solidarité doit être déchargé de ses objectifs en matière de contrôle fiscal externe.

Concernant l'accompagnement des agents mis en cause dans le cadre de leur activité, Monsieur Iannucci a rappelé que le bureau RH-2B était mobilisé pour venir en soutien et

les aider à se défendre. Il estime également que quand des problèmes déontologiques sont avérés, ils ne doivent pas être mis sous le tapis.

1/ Le fonds de solidarité

Il a été fait appel à la DGFIP pour mettre en place et gérer le fonds de solidarité (FDS) parce qu'elle dispose des compétences nécessaires. Elle a notamment la capacité de vérifier l'exactitude des demandes et de contrôler s'il s'avère que les aides ont été versées à tort.

Il a fallu sans cesse s'adapter au fur et à mesure des mois. On en est à la quinzième version du décret et à la cinquantième pour le formulaire de dépôt des demandes.

Le FDS est très mobilisateur pour les équipes des SIE qui sont surchargées et fatiguées. C'est pourquoi les services du contrôle fiscal, les PCE, les services comptables ou de contentieux sont mobilisés en soutien.

Environ deux millions d'entreprises ont perçu une aide depuis le mois de mars, ce qui représente 14 milliards d'euros.

Mais le rôle de la DGFIP est aussi de contrôler et de récupérer les aides indues. Au début, du fait des enjeux financiers moins importants, des filtres sommaires ont été mis en œuvre pour favoriser un paiement rapide. Une liste de 92 000 entreprises soupçonnées d'avoir établi des demandes potentiellement frauduleuses a été établie. L'objectif était de les contrôler a posteriori. Mais la crise s'est installée et ce contrôle n'a pas pu se faire.

Ensuite, le dispositif du FDS s'est renforcé en octobre, novembre et décembre avec des enjeux financiers beaucoup plus importants. Les filtres automatiques ont été renforcés et des contrôles a priori engagés. Du coup, les services en charge du FDS sont complètement surchargés.

Un million de demandes ont été rejetés du seul fait des filtres automatiques et 150.000 dossiers sont soumis à un contrôle a priori.

Début janvier, les contrôles a priori avaient permis de déceler 21.613 demandes à caractère irrégulier, formulées par 9.916 entreprises, pour un montant d'aides à percevoir de 26 millions d'euros.

Concernant l'embauche de 250 contractuels pour venir en appui pour six mois des SIE, l'idée de faire appel à des jeunes retraités de la DGFIP a été évoquée.

La DGFIP et l'autorité judiciaire travaillent à mettre en place un dispositif pour apporter une réponse pénale forte aux signalements de fraude au FDS.

L'objectif est aussi d'apporter aux directions locales un kit qui comprendrait des documents types pour faciliter leur travail sur ces dossiers.

La DGFIP doit également faire attention à ne pas surcharger les petits parquets qui ne disposent pas nécessairement des moyens adaptés d'enquête pour poursuivre ces dossiers frauduleux.

La délégation UNSA/CGC n'a pu que confirmer les difficultés et la surcharge de travail de nos collègues des SIE. Les évolutions successives du dispositif de FDS ne facilitent pas

son appréhension. Pour nos deux syndicats, même si cette situation est la résultante d'une crise exceptionnelle, les suppressions d'emplois et les restructurations subies par les SIE depuis de nombreuses années expliquent aussi ces difficultés.

Il faut louer la solidarité des autres métiers avec le SIE, mais cela se fait au détriment de leurs propres missions. Les remerciements c'est bien gentil, mais les agents attendent aussi une autre forme de reconnaissance, et cette fois non cantonnée. Car c'est bien toute la DGFIP qui est mobilisée dans cette crise.

2/ Le PNCDP de Châteaudun

Le premier des cinq PNCDP (Pôles Nationaux de Contrôle à Distance des Particuliers) ouvrira ses portes le 1^{er} septembre 2021 à Châteaudun (Eure-et-Loir).

L'administration va se servir de l'expérience acquise avec le pôle de contrôle à distance d'Orléans pour organiser les formations nécessaires.

Les PNCDP seront chargés du contrôle des anomalies « simples », par opposition aux dossiers « complexes ».

Il s'agit de dégager du temps pour les PCRPs afin qu'ils se concentrent sur les dossiers à enjeux. Il s'agit aussi de couvrir une partie des 150.000 dossiers transmis au PCRPs par la MRV qui ne sont pas traités en raison de leurs enjeux insuffisants. Ils seront donc dévolus au PNCDP.

L'objectif de ces pôles est de renforcer la présence de l'administration dans le domaine du contrôle des particuliers.

Les 200 agents qui composeront les PNCDP ne remplaceront jamais les 2.000 agents des PCRPs.

Un appel de candidature, qui se terminait le 22 janvier 2021, a été effectué. Les demandes des postulants sont en cours d'examen.

Le PNCDP de Châteaudun accueillera 30 agents : 2 cadres A+ (1 AFiPA et un adjoint), 11 inspecteurs, 16 contrôleurs et 1 agent administratif.

La mission du PNCDP couvrira toute la chaîne, du contrôle au contentieux. La taxation se fera en lien avec les SIP compétents géographiquement.

Les relations avec les contribuables vérifiés se feront à distance. Des salles de visioconférences ont été prévus à cet effet.

L'UNSA et la CGC ce sont à maintes fois exprimées sur la démétropolisation/relocalisation. Nous serons particulièrement attentifs aux conditions d'accueil de nos collègues et sur la formation qui sera mise en œuvre.

Si l'on en croit l'administration, il est question d'améliorer la couverture du tissu fiscal des particuliers. Le contrôle de ces dossiers dits « simples » étaient autrefois l'apanage des SIP. Les milliers de suppressions d'emplois ont fini par empêcher les collègues de ces services de travailler sur ces dossiers faute d'effectifs suffisants pour le faire.

3/ L'actualité des projets informatiques du SJCF

Deux projets ont été évoqués : la refonte du BOFiP et le projet PILAT.

La refonte du BOFiP

Trois objectifs : améliorer le service à l'utilisateur ; faciliter et accélérer la mise à jour ; garantir la continuité d'accès à l'utilisateur et aux agents.

Pour l'administration, tout va bien. Des travaux d'amélioration sont en cours et les premiers retours indiquent que l'application est opérationnelle.

Nos retours sont nettement moins enthousiastes. Le moteur de recherche demande largement à être amélioré pour devenir performant. Les vérificateurs sur le terrain continuent à préférer le Navis fiscal, beaucoup plus convivial et efficace.

Le projet PILAT

Le projet PILAT (PILotage et Analyse du conTrôle) est une refonte du système d'information du contrôle fiscal. Il comprend plusieurs applications qui recouvrent plusieurs modules qui doivent être déployées progressivement sur 2021 et 2022.

Ces applicatifs sont :

- Le portail CF, ouvert fin 2019, qui relaie l'actualité du CF et permet l'accès aux applications du CF.
- GALAXIE, qui doit remplacer TSE. L'application est développée mais attend l'autorisation de la CNIL (normalement au premier semestre 2021).
- VUE 360 qui donne une vision synthétique des données du contribuable enregistrées dans les systèmes d'information de la DGFIP. L'application sera déployée dès que le délégué à la protection des données du ministère aura donné son accord (normalement au premier semestre 2021).
- PILOT CF qui reprend les fonctionnalités d'ALPAGE, de RIALTO Mémo et de CFIR. L'application proposera également des outils de pilotage et de suivi d'activité. Elle devrait se déployer par module de mi 2021 à fin 2022.
- ALERTE CF qui informe les agents en charge du contrôle des événements qui surviennent dans les systèmes d'information de la DGFIP pendant que l'affaire est en cours.
- ALTO 3, qui modernise ALTO 2, en permettant notamment le dépôt des FEC sur une plateforme (Passtrans), normalement dès 2022.
- BACO, une base de documentation du contrôle fiscal prévue pour 2022/2023.

En réponse à une de nos interrogations, l'administration a précisé que les données de RIALTO seront intégrées dans le système PILAT.

La délégation UNSA/CGC s'accorde pour dire que c'est un projet ambitieux qui, quand il aura abouti, permettra une gestion plus intégrée du contrôle fiscal. De nombreux agents sont impatients de pouvoir utiliser ces nouveaux applicatifs.

Les sujets non abordés feront l'objet d'un examen lors d'un prochain groupe de travail.

*

* *

Le contrôle fiscal, après la crise sanitaire, devra reprendre son cours normal. Il continue sa mue, comme d'autres missions de la DGFIP.

L'UNSA et la CGC ne peuvent que se féliciter des moyens financiers débloqués pour faire évoluer les applicatifs du contrôle fiscal.

Toutefois, il nous semble nécessaire que des discussions s'engagent sur la chaîne organisationnelle du contrôle fiscal dans son ensemble : programmation, missions des PCE, formation des vérificateurs, évolutions du contrôle fiscal externe, organisation et liaisons entre ses structures.

Nous regrettons aussi que l'administration n'ait pas encore donné suite à la demande de l'ensemble des organisations syndicales d'un cycle de discussions sur les missions des SIE, services qui sont en grande souffrance avec la gestion du fonds de solidarité.

Quant à l'urgence immédiate, le traitement du Fonds de Solidarité, il ne faudrait pas faire courir deux lièvres à la fois aux services vérificateurs. Bon nombre de collègues sont volontaires pour apporter leur soutien mais ils soulignent qu'il est difficile de se consacrer en même temps à deux activités d'essence très différentes. Et pourtant les enjeux du FDS sont réels ...